



Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

Rapport Annuel 2021

**CAISSE AUTONOME NATIONALE DE LA SECURITE
SOCIALE DANS LES MINES**

Gestionnaire de l'offre de santé Filieris

Les chiffres clés de la responsabilité sociétale en 2021 :

13 référents développement durable

Consommation d'énergie en baisse de **2,6%**

Volume de consommation de papier en baisse de **1,7%**

80% de déchets recyclés

82% de véhicules propres

- **1,58%** de km parcourus

11 215 visioconférences organisées par les agents

21 biens immobiliers vendus représentant **8 072 m²**

26,2% d'ERP mis en accessibilité

309 recrutements en CDI

Réduction des achats de **4%**

99% des marchés contenant des clauses environnementales

SOMMAIRE

Introduction.....	p.4
Chapitre 1 : Responsabilité de Gouvernance.....	p.5
1.1 La CANSSM et son offre de santé FILIERIS.....	p.5
1.2 La Gouvernance.....	p.5
1.3 La CANSSM et son écosystème.....	p.6
1.4 Les chargés de développement durable en 2021.....	p.7
Chapitre 2 : Responsabilité Environnementale.....	p.8
2.1 Les consommations énergétiques.....	p.8
2.2 La consommation d'eau.....	p.10
2.3 La consommation de papier.....	p.10
2.4 Le traitement des déchets.....	p.11
2.5 Les transports et la mobilité durable.....	p.12
2.6 L'immobilier.....	p.14
Chapitre 3 : Responsabilité Sociale.....	p.17
3.1 Promouvoir le principe de la diversité à l'embauche.....	p.17
3.2 L'égalité des chances et de traitement tout au long de la vie professionnelle....	p.19
3.3 Les recrutements.....	p.20
3.4 Les autres situations en 2021.....	p.21
3.5 L'accès à la formation en 2021.....	p.22
Chapitre 4 : Responsabilité Economique.....	p.23
4.1 L'activité économique en 2021.....	p.23
4.2 Les faits marquants Achats 2021.....	p.23
4.3 Les chiffres clés Achats 2021.....	p.24

INTRODUCTION

L'année 2021 aura encore été fortement impactée par la crise sanitaire liée à la Covid19, ses effets dans la société, les changements dans nos habitudes, la crainte des variants, l'espoir de la recherche, les flux et reflux des vagues successives, la mobilisation inconditionnelle des personnels de santé, les campagnes de vaccination, la lumière au bout du tunnel.

Durant cette période, FILIERIS a participé activement aux efforts collectifs de par sa présence dans des zones en forte tension médicale, sinon dans des déserts médicaux, en contribuant aux opérations de vaccination des patients, des résidents et des personnels.

Alors que la COG 2018-2021 arrivait à son terme et que les progrès réalisés ont été salués par les tutelles, une nouvelle COG a été élaborée au cours de cet exercice pour la période 2022-2024.

La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise a été l'un des fils conducteurs de ce nouveau document adopté par le Conseil d'administration en décembre 2021.

Les enjeux sont d'autant plus importants que la crise environnementale se rappelle à nous régulièrement, que ses effets sur les populations et sur l'ensemble de la planète sont toujours plus prégnants, que ses impacts socio-économiques toujours plus visibles.

Accompagner les indispensables transformations de nos modèles devient une affaire de tous pour préserver notre bien commun.

La poursuite de la modernisation de son offre de santé permet à FILIERIS de se positionner dans cette démarche, d'être un interlocuteur responsable et crédible vis-à-vis de ses multiples partenaires et de démontrer toute la pertinence de son propre modèle.

Cette modernisation s'accompagne d'une forte mobilisation des équipes afin d'améliorer, de dématérialiser et de rationaliser les processus, de mutualiser les moyens et les compétences, de faire vivre le dialogue social, de développer la politique de recrutement, de sécuriser la politique achat, d'adapter le parc immobilier, de déployer les outils numériques nécessaires, de communiquer plus largement pour mieux se connaître et mieux se faire connaître.



CHAPITRE 1 :

RESPONSABILITE DE GOUVERNANCE

1.1 La CANSSM et son offre de santé FILIERIS

La CANSSM est organisée en un **siège national parisien** et **trois directions régionales**, situées à Lens, Metz et Alès qui gèrent l'ensemble de l'offre de santé Filieris.

Actuellement, ce sont plus 4.500 collaborateurs, tant dans le domaine soignant, de soutien technique qu'administratif, qui sont engagés pour développer la santé sur les territoires où nous sommes présents en continuité avec notre héritage minier.

Présente de 145 villes de France, Filieris est structuré en filière autour de ses **centres de santé** qui permettent un exercice regroupé et coordonné de la médecine et une prise en charge globale des patients.

L'offre de soins compte également une prise en charge en **établissement de santé** (soins de suite et de réadaptation, médecine gériatrique) et **établissements médico-sociaux** (Ehpad, résidences autonomie, résidence d'hébergement temporaire).

Filieris a également développé une activité importante de services dont **les soins infirmiers à domicile**, **les équipes spécialisées Alzheimer**, **les services d'aide à domicile**.

1.2 La Gouvernance

Régie par le décret du 27 novembre 1946, la CANSSM est gérée par un Conseil d'Administration et une direction générale au niveau du siège national à Paris.

Les structures de santé sont réparties au sein de 3 Directions territoriales (Nord, Est et Sud).

Afin de préparer et d'enrichir les objectifs intégrés à la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2022-2024, un séminaire d'encadrement a été organisé le 22 septembre 2021.

Il réunissait 65 participants à la maison de la Recherche à Paris avec différentes thématiques dont :

- . « L'EHPAD de demain, un nouveau modèle à inventer »,
- . « La Transformation numérique de Filieris »,
- . « La RSE une démarche irriguant toute l'entreprise »,
- . « La santé mentale Post-Covid, à inscrire davantage dans nos parcours »,
- . « La communication »,
- . « Le recrutement : comment sortir du lot pour faire venir les médecins chez FILIERIS ».



Séminaire du 22 septembre 2021

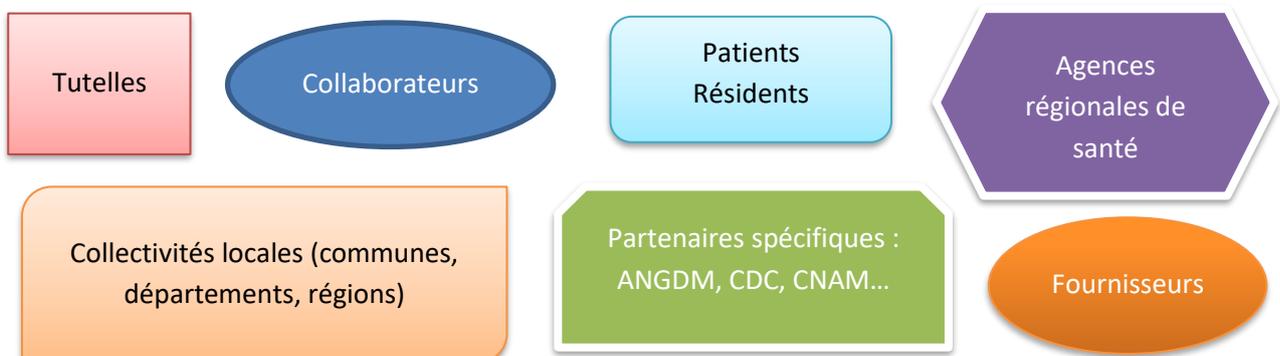
1.3 La CANSSM et son écosystème

La CANSSM, offreur de santé ouvert à tous, évolue dans un vaste écosystème qui s'est enrichi au fil des années.

Ainsi, dès le début des années 2010, la CANSSM a intégré le club développement durable des régimes spéciaux et contribué à ses travaux dans le domaine de la RSE.

Notre politique RSE s'est, au cours du temps, inscrite dans la continuité du plan d'action développement durable de l'UCANSS qui intégrait les parties prenantes dans un dialogue constructif avec les organismes de sécurité sociale.

Cet écosystème est très vaste :



1.4 Les chargés de projet Développement Durable en 2021

2021	Axe immobilier	Axe environnement	Axe social	Axe économique
CANSSM Siège	Morgan Hermant	Gabriel Dupuis	Tojo Combe	Gabriel Dupuis
Direction Régionale NORD	Sylvain Couillez	Sylvain Couillez	Lucie Tscheiller	Sylvain Couillez
Direction Régionale EST	Gilles du Boisrouvray Fabien Cueff	Gilles du Boisrouvray	Laëtitia Briançon Maria Martiné	Pascal Magno
Direction Régionale SUD	Tommy Desbiens	Tommy Desbiens	Christine Allemand Nadine Tranier	Tommy Desbiens



CHAPITRE 2 :

RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

Compte-tenu de ses activités, de ses implantations géographiques, de son patrimoine et de son histoire, la CANSSM s'est attachée très tôt à agir pour réduire son empreinte environnementale.

Cet objectif a constitué au fil des années l'un des axes majeurs de sa politique sociétale.

Au terme de la COG 2018-2021, le bilan montre que les ambitions annoncées ont souvent été atteintes, parfois dépassées.

Indicateurs et périmètre

Depuis 2017, la méthode utilisée pour la collecte des données relatives à nos consommations énergétiques s'articule autour d'une analyse des dépenses de la CANSSM par l'intermédiaire de son outil comptable GESCICA.

Le recueil de ces valeurs comptables est ensuite traduit en quantité par l'intermédiaire d'une unité de conversion.

Le périmètre couvre l'intégralité des activités de la CANSSM, qu'il s'agisse de l'offre de santé, véritable cœur de métier de l'organisme, ou encore des fonctions supports (Gestions Administrative et Informatique).

2.1 Les consommations énergétiques

Pour l'année 2021, les unités de conversion utilisées sont les suivantes :

Pour 1 KWh :

- **Chauffage urbain : 0,10802 € TTC** (0,1197 € en 2020)
- **Electricité : 0,1985 € TTC** (0,1888 € en 2020)
- **Gaz : 0,0894 € TTC** (0,07734 € en 2020)
- **Fioul domestique : 0,0843 € TTC** (0,0769 € en 2020)

Source : INSEE et Ministère de la Transition écologique et solidaire



- **Consommation de combustibles (gaz, réseau de chaleur urbaine, fioul domestique)**

Sites	Dépenses en €	Consommations en KWh
Siège	40 000	370 300
DR Nord	1 013 885	11 003 803
DR Est	521 189	5 356 798
DR Sud	434 804	4 624 491
Total 2021	2 009 878 €	21 355 393 KWh
<i>Total 2020</i>	<i>1 957 293 €</i>	<i>22 051 220 KWh</i>

- **Consommation d'électricité**

Sites	Dépenses en €	Consommations en KWh
Siège	23 086	116 304
DR Nord	819 643	4 129 184
DR Est	674 693	3 398 958
DR Sud	391 382	1 971 697
Total 2021	1 908 804 €	9 616 144 KWh
<i>Total 2020</i>	<i>1 840 922 €</i>	<i>9 750 646 KWh</i>

- **Synthèses de nos consommations énergétiques**

En 2021, sur un périmètre élargi à l'ensemble de nos activités :

SITES	Electricité (KWh)	Combustibles (KWh)	TOTAL (KWh)
Siège	116 304	370 300	486 604
DR Nord	4 129 184	11 003 803	15 132 988
DR Est	3 398 958	5 356 798	8 755 757
DR Sud	1 971 697	4 624 491	6 596 188
Total 2021	9 616 144	21 355 393	30 971 537
<i>Total 2020</i>	<i>9 750 646</i>	<i>22 051 220</i>	<i>31 801 866</i>

Au total, ce sont **30 971 537 KWh** qui ont été consommés par l'intégralité des activités de la CANSSM en 2021 contre 31 801 866 KWh en 2020, ce qui représente **une baisse de nos consommations de l'ordre de 2,6 %**.

2.2 La consommation d'eau

Pour l'année 2021, l'unité de conversion utilisée est la suivante :

Pour 1 M³ d'eau : 4 € TTC (3,81 € en 2020) - Source : INSEE

Sites	Dépenses en €	Consommations en M ³
Siège	2 430	608
DR Nord	327 072	81 768
DR Est	197 201	49 300
DR Sud	96 249	24 062
Total 2021	622 953	155 738
<i>Total 2020</i>	<i>573 243</i>	<i>150 458</i>

Au total, en 2021, l'intégralité de nos activités a généré une consommation de **155 738 m³** d'eau contre 150 458 m³ en 2020 soit **une hausse de 3,5 %**.

Cette évolution est, toutefois, biaisée par les périodes de confinement intervenues en 2020 qui ont occasionné une réduction exceptionnellement élevée des consommations durant cet exercice, et donc une remontée en 2021.

2.3 La consommation de papier

Les consommations de papier constituent l'un des indicateurs de la COG actuelle, mais aussi des précédentes.

Il s'agit d'une donnée environnementale particulièrement suivie au sein de la CANSSM.

Depuis longtemps, dans un souci permanent d'efficacité économique et de mutualisation des achats, la CANSSM s'est rattachée à l'accord cadre de l'UCANSS relatif à la fourniture et à la livraison de papier pour impression numérique et offset pour l'ensemble des organismes de Sécurité sociale.

Les groupements d'achat permettent à la fois un meilleur contrôle des dépenses (tarifs négociés, traçabilité des commandes...) et donc une meilleure allocation des ressources, mais également d'accroître une influence concrète en termes d'attente environnementale vis-à-vis des fournisseurs qui veulent se porter candidats.

En 2021, les dépenses de la CANSSM en papier auprès des sociétés ANTALIS et FIDUCIAL sont les suivantes :

SITES	MONTANT ACHAT	EQUIVALENT POIDS - KG
Siège	1 212 €	1 198
DR Nord	70 502 €	49 018
DR Est	18 216 €	11 800
DR Sud	9 221 €	8 678
Total 2021	99 151 €	70 694
Total 2020	94 066 €	71 961

Un peu plus de **70 tonnes de papier** ont été achetées dans le courant de l'année 2021, un résultat en légère baisse par rapport à celui de l'année 2020 en terme de poids (- 1,7%) malgré une hausse de la dépense (+ 5,4%).

Le développement du travail à distance et la numérisation des échanges ont contribué activement à cette importante réduction qui est encore plus significative comparée à l'objectif inscrit dans la COG, lequel avait été fixé initialement à 90 tonnes.



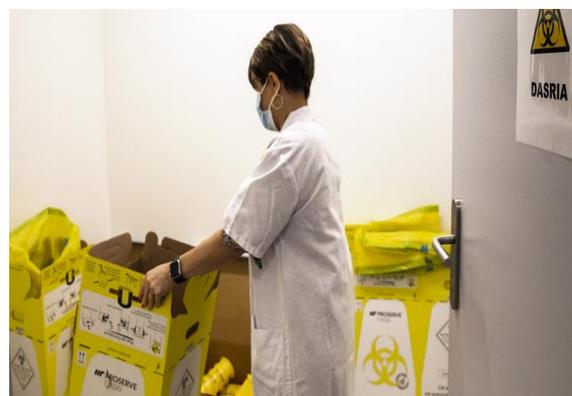
2.4 Le traitement des déchets

Les déchets produits par la CANSSM sont de différentes nature :

- Les déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) évacués selon des dispositions spécifiques à une filière réglementée dans le cadre d'un marché national. Ces déchets sont tracés à 100% jusqu'à leur destruction.

En 2021, selon les chiffres fournis par la société Proserve DASRI qui prend en charge la collecte et le traitement de nos DASRI, **15 234,5 kg de déchets pesés ont été collectés**. Cet indicateur reste cependant partiel puisque certains types de contenants génériques ne font pas l'objet d'une pesée. Ainsi, il faut également comptabiliser **3 983 boîtes à aiguilles** dont 3 210 de moins de 5 litres et 773 de 5 à 10 litres.

- Les déchets papiers et cartons qui font l'objet d'un enlèvement distinct en vue de leur recyclage. Ces déchets sont intégralement recyclés ;
- Les déchets informatiques (cartouches d'encre...) qui font également l'objet d'un retrait particulier selon une filière industrielle adaptée ;
- Les déchets ménagers de différentes natures dont près de 80% sont aujourd'hui triés et recyclés.



Le critère de la gestion des déchets par ses fournisseurs et prestataires est également pris en compte dans le cadre des clauses des marchés passés par la CANSSM.

2.5 Les transports et la mobilité durable

Le secteur des transports représente généralement une part importante des émissions de CO² notamment au regard des énergies nécessaires pour se déplacer.

Du fait de ses nombreuses implantations régionales et de ses activités, la CANSSM peut agir directement pour réduire cette empreinte carbone et préserver l'environnement.

C'est dans ce but qu'un groupe de travail a été constitué dès 2019 pour déterminer les grandes orientations de la politique de mobilité de la CANSSM, à savoir :

- Plus aucun achat de véhicules, le renouvellement du parc s'effectue en location longue durée via la centrale d'achat de l'UGAP
- Remplacer progressivement le parc automobile ancien par des véhicules ayant de faibles émissions de CO²
- Développer les solutions alternatives de déplacement, comme l'usage de véhicules hybrides ou électriques, le co-voiturage, ou encore favoriser les déplacements en train plutôt qu'en avion pour les longues distances, lorsque les trajets sont suffisamment bien desservis
- Développer l'usage du vélo avec l'acquisition d'une flotte de vélos électriques (notamment pour les agents des services d'aide à domicile)
- Adopter des consignes judicieuses d'entretien des véhicules
- Former les utilisateurs à l'éco-conduite
- Développer le recours à la visioconférence pour les réunions

• Typologie du parc automobile

SITES	> 130 Gr. CO ² /KM	< 130 Gr. CO ² /KM	TOTAL	% VEHICULES PROPRES
Total 2021	87	397	484	82 %
Total 2020	89	385	474	81 %

Le taux de véhicules propres du parc automobile s'est un peu amélioré, passant de 81% en 2020 à 82% en 2021.

Celui-ci est à un niveau supérieur aux objectifs réglementaires visés pour les prochaines années.

En effet, la CANSSM a, très tôt, considéré ce critère comme essentiel à sa démarche environnementale, notamment en raison de l'importance de son parc.

Toutefois, une nouvelle étape reste à franchir dans le domaine des véhicules électriques, leur nombre étant encore très marginal.

La CANSSM a aussi prévu de se doter de bornes de recharge sur plusieurs de ses sites afin de favoriser leur usage, y compris ceux des vélos électriques acquis ces dernières années.



- **Maitrise des kilométrages parcourus**

SITES	KM AVION	KM TRAIN	KM VOITURE	TOTAL KM PARCOURUS
Siège	5 412	35 435	-	40 847
DR Nord	7 392	51 033	1 891 396	1 949 821
DR Est	-	64 415	2 392 526	2 456 941
DR Sud	17 838	82 115	1 846 000	1 945 953
TOTAL 2021	30 642	232 998	6 129 922	6 393 562
TOTAL 2020	85 712	238 796	6 009 749	6 334 257
Evolution 2020/2021	- 64 %	- 2 %	+2%	+0,9%

Après 3 années consécutives de baisse, les kilomètres parcourus s'inscrivent en légère hausse en 2021 (+0,9%) à la faveur du retour progressif à une situation plus traditionnelle, exempte de confinements.

L'évolution la plus significative est la nouvelle forte chute des déplacements en avion (-64%).

A ces 6,4 millions de kilomètres parcourus, il convient d'ajouter les **indemnités kilométriques (IK)** principalement versées aux agents utilisant leur véhicule personnel dans le cadre de leurs déplacements domicile – lieu de travail.

Les kilométrages pris en compte en 2021 sont les suivants :

Nord : 3 313 340 km indemnisés en 2021 (3 347 314 km en 2020)

Est : 2 222 446 Km indemnisés en 2021 (2 514 204 km en 2020)

Sud : 1 152 978 km indemnisés en 2021 (1 066 670 km en 2020)

Au total, il s'agit de **6 688 764 Km** représentant une diminution de 3,5% par rapport aux valeurs de 2020 (6 928 188 Km).

Alors qu'une baisse de 23,37% avait été constatée en 2020 en raison des confinements intervenus sur cet exercice, on aurait pu s'attendre à une remontée du kilométrage.

Cette nouvelle réduction signifie bien que les pratiques ont fortement évolué et qu'on n'est pas revenu à la situation antérieure.

Les réunions en visio-conférences ont notamment été maintenues dans de nombreux cas, pérennisant les bonnes pratiques intégrées à la faveur de cette crise.

En cumulé, les kilométrages effectués en 2021 représentent 13 052 326 Km contre 13 262 445 Km en 2020, soit une diminution de **1,58%**.

- **La visio-conférence : une alternative aux déplacements**

En 2020, l'utilisation massive de la visio-conférence s'était imposée comme une évidence face à la situation sanitaire et les différents épisodes de confinement.

En complément du système de visio-conférence déjà déployé depuis de nombreuses années entre les différentes structures de la CANSSM et qui avait alors vu son utilisation bondir de plus de 40%, de nombreux outils de communication externes avaient également été utilisés en parallèle.

C'est cette expérience, couplée à la perspective d'une crise sanitaire prolongée en 2021, qui a permis à la CANSSM de repenser son système. Et c'est ainsi qu'en fin d'année 2020, l'intégralité de nos systèmes de visio-conférence a été adaptée afin de fonctionner sous licence Zoom. Ce service de collaboration à distance permet non seulement de continuer à exploiter nos installations existantes (salles de visio-conférences) mais offre également à nos collaborateurs la possibilité d'organiser leurs visios en direct.

Ainsi, **en 2021, 11 215 réunions** ont été réalisées par l'intermédiaire de cet outil. Ce chiffre important s'explique une nouvelle fois par la situation sanitaire et les épisodes de confinement intervenus en 2021. Mais il fait également écho à une plus grande flexibilité de nos outils et nous permet de réduire le nombre de nos déplacements.

2.6 L'immobilier

- **Groupe COG pour une politique immobilière vertueuse**

L'immobilier représente environ 40% des émissions mondiales de CO². Il s'agit donc d'un secteur prioritaire sur lequel agir pour réduire l'empreinte carbone.

C'est dans cette optique et au regard de l'ampleur de son parc (260 000 m² dont plus de 88% en pleine propriété) que la CANSSM a constitué dès 2019 un groupe de travail spécifique en ce domaine pour accélérer un processus déjà engagé depuis plusieurs années.

Après avoir constitué en 2020 un référentiel de fiches actions et un guide des bonnes pratiques permettant d'apporter des solutions techniques simples et rapides aux différents collaborateurs sur les éco-gestes du quotidien, le groupe a entrepris de recenser les données énergétiques des immeubles, en commençant par ceux concernés par le « décret tertiaire » (site de + de 1000 m² de surface de plancher).

Une commande a été faite à la société ALTEREA, via un marché passé par l'UGAP, pour réaliser un diagnostic énergétique des 34 bâtiments ou groupes de bâtiments entrant dans le périmètre de ce décret.

L'ensemble des sites a été visité en 2021 et les rapports remis à la CANSSM sur 2021/2022.

Ces audits permettront d'obtenir des scénarii d'investissement visant à atteindre les différents objectifs de réduction des consommations (-40% d'ici 2030, -50% d'ici 2040 et -60% d'ici 2050, sous réserve d'une modulation spécifique et dûment justifiée dans un dossier technique), et serviront de base de travail dans la consolidation d'une stratégie globale.



- **Accessibilité**

En fin d'année 2015, la CANSSM s'engageait dans la transformation de ses ERP (Etablissements recevant du public) par l'intermédiaire d'un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité programmée) validé par la Préfecture de Paris.

Etabli sur 9 ans, ce programme visait la mise en accessibilité de 234 ERP afin de pouvoir répondre à l'accueil, l'intégration et l'autonomie de tout public atteint d'un handicap.

Au 31 décembre 2021, soit 6 ans après le commencement des premiers travaux d'accessibilité et 3 ans avant l'échéance de notre Ad'AP, **38 ERP ont été rendus accessibles** et **89 ERP ont été fermés** (regroupement, transfert ou cessation d'activité...) selon les orientations stratégiques prévues au PMO (Plan de Modernisation des Œuvres).



En conséquence, sur nos **145 ERP en activité** en fin d'année 2020, **26,2% d'entre eux ont été rendus accessibles à mi-parcours (contre 21% en 2020)** et des travaux d'accessibilité ont été entamés et sont donc en cours sur un total de 8 ERP.

Si le taux d'accessibilité au terme de la 6^{ème} année de l'Ad'AP reste encore modeste il devrait progresser plus rapidement au cours de la dernière période triennale.

En effet, de nombreux projets sont d'ores et déjà à l'étude, y compris dans une perspective de réimplantation dans des locaux modernes et/ou rénovés.

- **Rationalisation du parc immobilier**

Adapter le dimensionnement de notre parc immobilier à l'essentiel de nos besoins est un exercice qui, au même titre que l'Ad'AP, est amené à évoluer régulièrement.

En pratique, cela se traduit par la poursuite des cessions immobilières menées depuis maintenant plusieurs années et ciblant les biens qui ne sont pas concernés par notre plan de modernisation des œuvres.

Au 31/12/2021, ce sont ainsi **21 nouveaux biens non stratégiques représentant 8 072 m²** qui ont été vendus, pour un total d'environ 3,06 millions d'euros.

Pour rappel, les objectifs de cession de la COG 2018/2021 visaient la vente de 4 000 m² par an en moyenne, soit 16 000 m² au cumul des quatre années.

Or ce sont **24 772 m²** qui ont pu être cédés suite à la réalisation de notre programme d'arbitrage.



CHAPITRE 3 :

RESPONSABILITE SOCIALE

Au 31 décembre 2021, dans un contexte sanitaire toujours tendu mais mieux maîtrisé, la CANSSM a compté jusqu'à 5 068 salariés dans ses rangs, répartis sur le territoire national. Cette année encore, ce chiffre est en légère baisse en comparaison des 5 320 salariés alors dénombrés en fin d'année 2020, mais il reflète toujours l'importance et l'étendue des activités de notre organisme, tout en soulignant l'évidente nécessité de placer les femmes et les hommes de Filieris au centre de nos politiques RH.

3.1 Promouvoir le principe de la diversité à l'embauche

- **Intégration du handicap**

Dans la continuité de l'année précédente, le taux d'emploi des travailleurs handicapés au sein de la CANSSM en 2021 est resté stable à hauteur de 6%. Cet objectif a été atteint notamment par les bons résultats de la Direction Territoriale Nord en terme de recrutement, qui ont pu être mutualisés à l'échelle de l'organisme, et également par les efforts continus d'une politique RH Groupe toujours plus inclusive.

Cotisation AGEFIPH	2019	2020	2021
Montant	43 129 €	0 €*	0 €

* En 2020, un premier calcul de la cotisation Agefiph avait donné lieu à un versement de 54 827 € qui a été remboursé courant 2021 après vérification du taux d'emploi selon les nouvelles règles de calcul fixées par la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

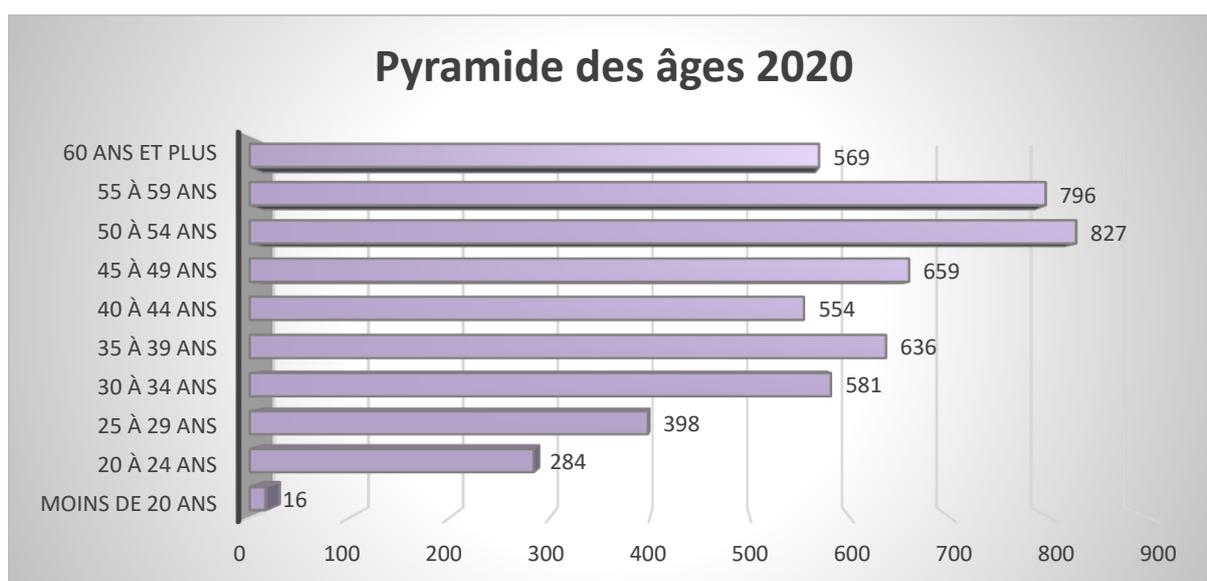
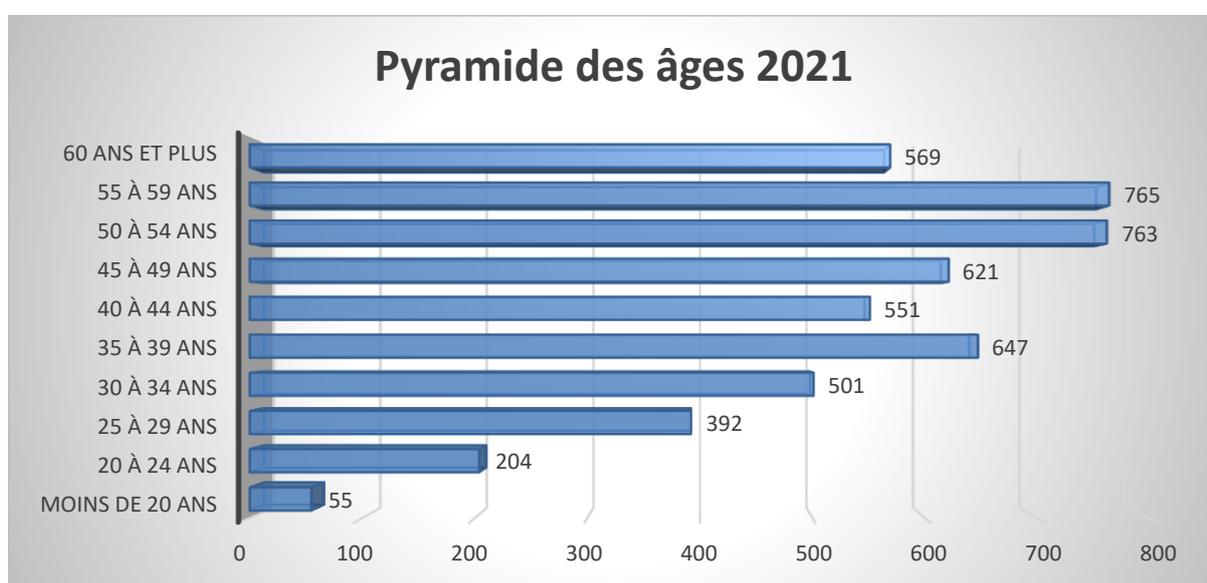


Faisant suite à la nomination d'un Référent Handicap en 2020 et sous l'impulsion de la DNRH, un groupe de travail Handicap a été constitué en 2021. Ce groupe se compose des principaux acteurs RH du Siège et de chacune des Directions Territoriales, ainsi que des collaborateurs directement impliqués sur la prise

en charge et le suivi des situations de handicap, avec pour ambition de maintenir le taux d'emploi actuel voire de le renforcer.

Le groupe s'est réuni à plusieurs reprises tout au long de l'année afin d'échanger et d'harmoniser les bonnes pratiques existantes dans l'organisme. Les premiers résultats concrets de ces sessions de travail ont été la structuration d'un réseau interne de référents handicap afin que chaque salarié ait accès à un acteur de proximité sur cette thématique. Egalement, un rapprochement global auprès de l'Agefiph s'est effectué afin de dessiner les contours d'une collaboration plus efficace et productive, et notamment d'aborder la possibilité de mise en œuvre d'un diagnostic action qui permettra de mieux cibler les axes d'amélioration à adopter.

- **Insertion durable des jeunes**



Le secteur médico-social requiert par définition une certaine expertise, mêlant compétences et expériences. Aussi il n'est pas surprenant que la proportion des moins de 25 ans dans l'entreprise soit relativement faible pour atteindre environ 5% des effectifs de l'entreprise.

Entre 2020 et 2021, la catégorie des moins de 20 ans affiche une forte hausse (+ 243,75%) tandis que la part des salariés âgés entre 20 et 24 ans a diminué (- 28%).

Globalement, la plupart des catégories d'âges enregistre une légère baisse par rapport à l'année 2020 qui comptait environ 5% d'effectif en plus, mais la part des salariés âgés de moins de 40 ans reste stable à hauteur de 35% des effectifs (36% en 2020).

3.2 L'égalité des chances et de traitement tout au long de la vie professionnelle

- **Féminisation des postes**

Sites	Total salariés en CDI	Hommes	Femmes	Part des femmes en %	Proportion de femmes aux Comités de Direction
Siège	60	29	31	52 %	8 sur 16
DR Nord	2 465	380	2 085	85 %	8 sur 16
DR Est	1 092	185	907	83 %	4 sur 12
DR Sud	669	140	529	79 %	1 sur 5
Total 2021	4 286	734	3 552	83 %	21/49 soit 43 %
Total 2020	4 454	778	3 676	83 %	19/48 soit 40 %
Total 2019	4 582	793	3 789	83 %	19/49 soit 39 %

En 2021 encore, la proportion des femmes au sein de notre organisme est stable et toujours majoritaire. Cette proportion s'explique en partie par le poids de l'histoire puisque l'émergence du secteur social a largement été portée par les femmes.

En valeur absolue, le secteur Paramédical reste celui qui dénombre le plus de femmes salariées de la CANSSM puisqu'un peu plus de 36% d'entre-elles y travaillent.

Toutefois, ce sont les métiers liés à l'Aide à domicile / à la personne qui sont les plus représentés par les femmes (98%). S'ensuivent les métiers liés au Paramédical (87%) ainsi qu'au Support administratif et technique (78%).

Les métiers liés au Médical sont représentés en 2021 par un peu plus de 52% de femmes, contre 49% en 2020.

Enfin, la proportion des femmes siégeant aux Comités de Direction a légèrement augmenté jusqu'à atteindre 43%.

- **Politique seniors**

Sites	Total Salariés en CDI et CDD	45 à 54 ans	En %	55 ans et +	En %
Siège	63	14	22 %	15	24 %
DR Nord	2 952	775	26 %	751	25 %
DR Est	1 251	375	30 %	354	28 %
DR Sud	802	220	27 %	214	27 %
Total 2021	5 068	1 384	27 %	1 334	26 %
Total 2020	5 320	1 486	28 %	1 365	26 %
Total 2019	5 422	1 576	29 %	1 371	25 %

Globalement, la proportion de seniors (45 ans et +) se stabilise autour 26% de la population salariale de la CANSSM.

Parmi eux, la part des salariés âgés de 45 à 54 ans est en légère baisse depuis 2018 tandis que la légère hausse de la proportion des salariés âgés de 55 ans et plus, se stabilise à hauteur du quart de l'effectif global de l'organisme.

Les seniors ont toujours occupé une place importante au sein du régime minier, notamment en raison des longues années d'étude et d'expérience nécessaires à la pratique de la médecine.

En effet, en 2021 encore, les seniors sont largement plus représentatifs dans le milieu médical et social à hauteur d'environ 66%, contre 34% d'entre eux affectés à des fonctions administratives.

3.3 Les recrutements

Sites	Nombre de CDI	Nombre de CDD	Nombre total de contrats
Siège	6	0	6
DR Nord	149	17 236	17 385
DR Est	79	4 469	4 548
DR Sud	75	6 197	6 272
Total 2021	309	27 902	28 211
Total 2020	287	30 950	31 237
Total 2019	346	34 162	34 508

Avec un effectif global en baisse, il n'est pas surprenant de constater que le nombre de recrutements a baissé d'environ 10% entre 2020 et 2021. Cette évolution s'explique principalement par la baisse du nombre de CDD signés en 2021 (- 9,8%) malgré une substantielle hausse des recrutements en CDI (+ 7,6%)

Les CDI, qui représentent une faible part de nos recrutements, correspondent principalement à des remplacements consécutifs à des départs en retraite ou vers de nouvelles carrières.

Les CDD constituent une part prépondérante des recrutements annuels notamment en raison de nos importants besoins en terme de présence médicale et paramédicale dans nos structures de santé (contrats de remplacements temporaires...) et plus généralement dans nos régions d'implantations (aide à domicile...).

En terme géographique, la répartition régionale de nos recrutements reste sensiblement constante d'année en année avec environ 62% des recrutements réalisés par la Direction Régionale Nord, 22% par la DR Sud et 16% par la DR Est.

3.4 Les autres situations en 2021

Sites	Stagiaires accueillis	Salariés à temps partiel
Siège	1	3
DR Nord	536	1 163
DR Est	249	405
DR Sud	60	234
TOTAL 2021	846	1 805
TOTAL 2020	786	1 919
TOTAL 2019	1 063	1 995

Stages d'une durée supérieure à 1 semaine

Après une année 2020 en recul en terme de transmission de compétences par l'intermédiaire des stages en milieu professionnel et également par le temps partiel, la CANSSM affiche une légère reprise dans l'accueil des stagiaires (+7,6%) tout en maintenant un assez bon niveau de recrutement de salariés à temps partiel (- 6%). En terme de proportion en revanche, la part des salariés à temps partiel en 2021 (3,5% des effectifs) reste stable (3,6% en 2020).

Géographiquement, l'évolution de ces données s'inscrit dans une logique de répartition des implantations de la CANSSM puisqu'environ 64% de ces recrutements ont eu lieu au sein de la Direction Régionale du Nord, contre 25% dans la DR de l'Est et 11% dans la DR du Sud.

En parallèle, la CANSSM a accueilli 104 élèves en dernière année de collège à l'occasion de leur stage d'observation.

3.5 L'accès à la formation en 2021

Sites	Nombre de salariés formés	Pourcentage des salariés formés	Nombre de jours de formation dispensés	Moyenne de jours de formation par salarié formé
Siège	43	68%	385	8,95
DR Nord	1 072	36%	4 770	4,45
DR Est	508	41%	2 587	5,09
DR Sud	431	54%	2 143	4,97
TOTAL 2021	2 054	41%	9 885	4,81
TOTAL 2020	1 533	29%	7 034	4,59
TOTAL 2019	2 510	46%	11 285	4,50

Après une année 2020 fortement perturbée par la crise sanitaire et malgré un contexte encore marqué par les conséquences de la covid-19, les opérations de formation au sein de la CANSSM ont retrouvé une dynamique favorable.

41% des salariés en CDI ont bénéficié d'une opération de formation en 2021, contre 29% en 2020.

Depuis maintenant plusieurs années, la moyenne de jours de formation dispensée ne cesse d'augmenter pour atteindre 4,81 jours de formation en moyenne en 2021 (1,70 jours en 2016).



CHAPITRE 4 :

RESPONSABILITE ECONOMIQUE

4.1 L'activité économique en 2021

Les effets de la crise sanitaire observés en 2020 ont eu un impact sur l'activité économique de Filieris. L'augmentation générale des coûts d'approvisionnements ainsi que certaines restrictions reconduites en 2021 ont été défavorables pour certains secteurs d'activités de la CANSSM.

Toutefois, malgré ce contexte difficile, les résultats financiers de la CANSSM restent stables en 2021, notamment grâce à son offre médico-sociale excédentaire, mais également grâce à la réduction du déficit de son offre sanitaire.

De plus, l'ouverture à l'ensemble du public de l'offre de santé FILIERIS de la CANSSM continue sa progression et près de 76% de la patientèle n'est pas affiliée au régime minier (contre 72% en 2020).

Outre l'amélioration continue de ses pratiques et la mobilisation de toutes les équipes Filieris, les achats du régime minier ont joué un rôle important dans ce résultat.

4.2 Faits marquants Achats 2021

Une conséquence directe de la crise sanitaire survenue en 2020 s'est traduite par une augmentation importante des prix de l'énergie et des matières premières en 2021. Dans ce contexte, la Direction des Achats de la CANSSM a dû se montrer particulièrement vigilante et redoubler d'efforts afin de réduire au mieux la charge financière des approvisionnements nécessaires au bon déroulement de nos activités.

Parallèlement, une circulaire de l'Etat en date du 16 juillet 2021 a encouragé l'acheteur public à faire preuve d'une grande souplesse à l'égard de ses fournisseurs notamment :

- en aménageant les délais d'exécution prévus au contrat lorsque la pénurie de matière première met le titulaire dans l'impossibilité de les respecter ;
- en renonçant à l'application de sanctions contractuelles en cas de force majeure ;
- et en respectant les délais de paiement pour ne pas pénaliser d'avantage des acteurs économiques déjà confrontés à une situation difficile.

Par ailleurs, 6 nouveaux cahiers des clauses administratives générales (CCAG) ont été publiés en avril 2021. Véritables outils au service de l'acheteur, ils ont notamment pour objectif de renforcer la sécurité juridique durant la phase d'exécution des marchés publics ; d'améliorer l'équilibre des relations contractuelles ; d'adapter les CCAG à l'ère du numérique et de l'ouverture des données ; et de faire des CCAG un instrument de politique publique favorisant l'accès des PME aux marchés publics et aux achats durables.

Enfin, au niveau de l'organisme, les réunions flash instaurées en 2020 ont été maintenues en 2021 fortes de leur succès, offrant notamment plus de réactivité aux acheteurs. Un référent déontologie a été nommé et des déclarations d'intérêts ont été mises en place au sein des différents CODIR afin de préserver la CANSSM de tout conflit d'intérêt. Et les 10 plus importants fournisseurs du régime minier verront leur marché revus annuellement dans un souci de performance financière.

A noter également pour les marchés de restauration des DR Nord et Sud, la mise en application de la loi EGALIM, qui a notamment pour objectif : plus de bio, plus de local, et moins de plastique !

4.3 Les chiffres clés des Achats en 2021

La Politique d'Achats du Régime Minier (PARM) ainsi que les processus issus du projet ARP (Amélioration et Robustesse des Processus) ont permis d'accentuer la performance économique de la CANSSM en rationalisant ses dépenses mais également de mieux appréhender l'achat comme un levier susceptible d'éveiller les consciences à des pratiques plus justes.

En 2021, les achats du régime minier, toutes catégories confondues, ont atteint la somme de **59,3 millions d'euros**, contre un peu plus de 61 millions d'euros de dépenses constatées en 2020, soit une baisse de presque 4%.

La grande majorité de ces dépenses s'est réalisée via la notification de **189 lots** pour un total d'un peu plus de **54,6 millions d'euros**, soit un niveau de dépenses équivalent à 2020. En terme de proportion, cela représente un peu plus de 92,2% de nos achats contre 88,7% en 2020, ce qui traduit une meilleure maîtrise des circuits d'approvisionnement.

En effet, les dépenses comptabilisées en tant qu'**achats hors marchés ont diminué de 34%** cette année pour représenter 4,6 millions d'euros, soit 7,8% du total de nos dépenses, contre 11,3% en 2020.

- **Objectifs COG 2021**

En 2021, les objectifs financiers fixés dans la COG 2018-2021 étaient les suivants :

- 8% d'économie sur l'ensemble des marchés relancés dans l'année ;
- 25% minimum d'achats réalisés via des centrales d'achats ou des groupements de commande.

→ Performance économique

Le premier objectif a été atteint puisque la performance constatée sur les marchés relancés s'est établie à **9,5% en 2021** pour un montant estimé à 2,8 millions d'euros.

Cette performance économique peut se traduire de manière quantitative lorsqu'une économie est directement calculable au moment du renouvellement d'un marché. Mais elle peut aussi être d'ordre qualitative lorsque les améliorations constatées permettent de réduire le volume ou la fréquence des commandes.

Les principaux leviers permettant de réaliser ce gain résident d'une part dans le détail apporté aux différents renouvellements et notamment les révisions des prix, les résultats d'enquête de satisfaction, la revue et le sourcing fournisseurs ainsi que la revue des marchés, et d'autre part via la mutualisation des marchés régionaux en nationaux et le développement constant du recours aux groupements de commande ainsi qu'aux centrales d'achats.

→ Centrales d'achats et groupement de commande

Pour rappel, la part de nos achats mutualisés en 2019 et en 2020 atteignaient respectivement 16% et 20%, concrétisant nos objectifs COG sur chaque année.

Cette année encore, l'objectif a été atteint puisque le volume d'achat par l'intermédiaire des adhésions aux centrales d'achat et groupements de commande a augmenté, représentant plus de 15,4 millions d'euros d'achat (contre 12,4 M€ en 2020), soit **26% du montant total de nos achats**.

21 marchés ont été notifiés auprès de 3 centrales d'achat (RESAH, UCANSS, UGAP) et 2 marchés ont fait l'objet d'un groupement de commande avec le Centre Hospitalier de Lorquin en 2021.

- **L'achat pensé comme un levier d'influence**

Parmi les autres objectifs de la COG 2018-2021, on notera tout particulièrement les objectifs 2021 suivants :

- 5% de clauses sociales intégrées aux marchés
- 94% de clauses environnementales intégrées aux marchés

→ Clauses sociales et environnementales

La tendance réglementaire liée aux marchés publics favorise la réalisation d'achats publics responsables. En effet, la clause sociale dans les marchés publics sera rendue obligatoire en 2030 et le périmètre des considérations prises en compte, jusqu'ici plutôt axé sur l'insertion professionnelle, est et sera amené à s'élargir (égalité homme femme, santé, formation, etc...).

A ce titre, la révision des CCAG au 1^{er} avril 2021 constitue une avancée pour l'accompagnement des acheteurs, à travers la mise à disposition de clauses sociales et/ou environnementales types.

Cette année, tout comme en 2020, nos objectifs COG ont été dépassés sur les deux tableaux puisque **les taux d'insertion de clauses sociales et environnementales ont été respectivement portés à 57 % et 99 %**.

→ PME/TPE

Sur l'ensemble des lots notifiés en 2021, **67,72%** d'entre eux ont été **attribués à des TPE/PME**. Cette importante proportion démontre que notre démarche achat intègre le maillage économique local.